

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Salah Boubnider, Constantine 3
Numéro d'Identification Fiscal : 001125019041843
Siège social : Ville universitaire, nouvelle ville Ali Mendjeli, Constantine

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
Consultation n° 09/UC3SB/BE/2022

Opération: « Acquisition d'équipements pour l'incubateur de l'université de Constantine 3 », en quatre (04) lots séparés.

- **Lot 01** : Acquisition et installation d'ameublement et matériel de bureautique.
- **Lot 02** : Acquisition et installation de matériel informatique et audiovisuel.
- **Lot 03** : Acquisition et installation de matériel électroménager.
- **Lot 04** : Acquisition et installation de matériel à usage scientifique.

En application des dispositions des articles 65, 72 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le recteur de l'université de Constantine 3 Salah BOUBNIDER informe les soumissionnaires ayant participé à la consultation n°09/UC3SB/BE/2022, concernant l'opération « Acquisition d'équipements pour l'incubateur de l'université de Constantine 3 », en quatre (04) lots séparés, lancé le 08 décembre 2022, Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le contrat est provisoirement attribué à l'offre qualifiée techniquement et le moins disant financièrement :

N° du lot	Attributaire provisoire / NIF	Note Technique /70 points	Délais d'exécution	Montant TTC de l'offre (DA)	Observation
01	EURL PALMA MEUBLE NIF:00042500659925225002	61	07 JOURS	4 368 490.00	- Qualifiée Techniquement. - Moins disant financièrement.
02	KEBAILI SOFIANE NIF :16725010773615300000	55	02 JOURS	2 625 735.00	- Qualifiée Techniquement. - Moins disant financièrement.
03	KEBAILI SOFIANE NIF :16725010773615300000	55	02 JOURS	144 585.00	- Qualifiée Techniquement. - Moins disant financièrement.
04	L A G C O M NIF :16104290015419100000	51.75	07 JOURS	829 000.00	- Qualifiée Techniquement. - Moins disant financièrement.

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de l'université au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis d'attribution provisoire.

Le Recteur

